



Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
en réponse
**à la recommandation 23.226 « Création d'un fonds
d'incitation économique pour attirer des productions
audiovisuelles dans le canton de Neuchâtel »**
(Du 11 décembre 2024)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

En date du 26 mars 2024 le Grand Conseil neuchâtelois a invité le Conseil d'État, par la recommandation 23.226, à créer un fonds d'incitation économique pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton. Le présent rapport a pour objectif de faire part des réflexions du Conseil d'État, ainsi que d'esquisser les contours d'un projet pilote.

1. TENEUR DE LA RECOMMANDATION

23.226

2 septembre 2023

Recommandation du groupe libéral-radical

Création d'un fonds d'incitation économique pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton de Neuchâtel

Nous invitons le Conseil d'État à créer rapidement un fonds d'incitation économique en s'associant à Neuchâtel cinéma et, en sus de la part financière du canton de Neuchâtel, à Cinéforum, à Cinéforum, la fondation romande pour le cinéma, pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton, comme l'ont fait, et avec un succès certain, les cantons du Valais et du Tessin, afin d'attirer des tournages de films et/ou de séries télévisées (par exemple, Radio télévision suisse (RTS), Netflix) dans leur région

Développement

La création du fonds est un projet économique de développement d'un nouveau secteur tertiaire et une magnifique vitrine touristique, sans oublier de mentionner la valeur ajoutée culturelle et artistique. Afin d'agir vite et de manière efficace, un montant de 700'000 francs pourrait être alloué. Cette somme est de la compétence du Conseil d'État. Comme il s'agit d'un projet de développement économique régional, le financement se ferait à 50% via la Nouvelle politique régionale (NPR) et 50% viendraient de la Confédération. La RTS augmentera son « Pacte de l'audiovisuel » de 1,5 million de francs dans la coproduction de films suisses et de 15 millions de francs dans les investissements directs liés. L'année prochaine, les fournisseurs de service de streaming comme Netflix devront investir 4% de leur chiffre d'affaires en Suisse dans des productions cinématographiques locales. Le conseiller fédéral Alain Berset a récemment dit dans la presse à ce sujet : « Regardez la série espagnole « La casa de papel », qui est devenue un succès mondial grâce à Netflix. Je souhaite qu'une série Netflix suisse voie le jour. » C'est à nous de savoir valoriser autant nos différents acteurs littéraires reconnus ou autres producteurs cinématographiques locaux comme vecteur supplémentaire pour faire rayonner notre canton et être un aspirateur complémentaire pour favoriser la domiciliation. Un investissement rentable ? Le canton du Tessin a déjà investi environ 8 millions de francs dans ce projet. Le canton du Valais, avec l'activité de la

Valais Film Commission (VFC), tire un bilan très positif : l'engagement décidé par le canton du Valais et soutenu par la Confédération pour son fonctionnement durant la période 2021- 2024 est déjà intégralement rentabilisé. En effet, l'intérêt ne cesse de croître pour les demandes de productions (+56%). Il en est de même pour les acteurs de l'économie, de la culture et du tourisme locaux, qui mesurent l'intérêt d'une collaboration avec les productions accueillies dans le canton. Quelques chiffres pour appuyer la pertinence du projet valaisan : 2,2 millions de francs de plus-value économique pour un investissement initial de 750'000 francs, qui n'est pas encore totalement dépensé (= facteur de plus-value de 3 en peu de temps), 57 projets facilités et 90% de taux de satisfaction. Donc, ensemble, saisissons cette opportunité et ne loupons pas le train qui est en train de démarrer fortement ! Les cantons de Vaud et de Genève seraient en train d'initier la même démarche.

Cette recommandation amendée a été acceptée par 89 voix contre 7 le 26 mars 2024.

2. CONTEXTE

Les productions audiovisuelles suisses sont soutenues par différents vecteurs : l'office fédéral de la culture, la SSR et Cinéforum forment, en Suisse romande, les principales sources de financement de l'industrie du cinéma. À cela s'ajoutent des financements de fondations privées, des achats de chaînes étrangères, le pour-cent culturel Migros, voire des soutiens cantonaux directs. Cet environnement, influencé favorablement par la révision de la loi fédérale sur le cinéma (dite « Lex Netflix »), amène de nouveaux acteurs avec des moyens importants à collaborer sur des productions suisses. Dans ce contexte nouveau, le Conseil d'État, suivant en cela la recommandation adoptée par le Grand Conseil, étudie si et de quelle manière le Canton de Neuchâtel pourrait devenir un acteur reconnu du secteur cinématographique, en prenant en compte les coûts et retombées qu'un tel engagement engendrerait.

L'industrie du cinéma suisse connaît aujourd'hui de profondes mutations qui se sont accélérées depuis l'adoption en 2022 de la « Lex Netflix ». Cette modification, entrée en vigueur en janvier 2024, demande notamment aux plateformes de streaming et aux entreprises qui diffusent du contenu audiovisuel en ligne (films ou séries) de réinvestir 4% de leurs recettes brutes réalisées en Suisse dans la production ou coproduction nationale. L'Office fédéral de la culture estime que cette nouvelle source de revenus s'élèvera à 18 millions de francs annuellement. Pour capter les retombées de cette manne financière, différents cantons se profilent afin d'attirer des projets de productions sur leur territoire. C'est le cas notamment du Valais, du Tessin, de Zurich et de Lucerne, qui ont chacun établi une « film commission » cantonale, qui fait la promotion du territoire et offre un soutien, notamment financier, aux projets audiovisuels.

L'idée de se doter d'un tel type d'organe ne date pas d'hier. Elle remonte aux années 1990, sur un modèle développé aux États-Unis. De nombreux pays et régions ont depuis lors suivi le pas, en particulier lorsqu'un « marché » local vient à émerger (comme c'est le cas désormais en Suisse avec la « Lex Netflix »).

Dans l'exemple du canton du Valais, selon un modèle de « cash rebate » suivi par une majorité de « film commissions » à travers le monde, la Valais Film Commission (VFC) octroie aux sociétés de production un remboursement d'une partie des frais effectués dans le canton pour la préparation, la production et le bouclage de l'œuvre audiovisuelle. Initiée en 2021 pour un essai pilote de quatre ans, la VFC a récemment dressé un premier bilan positif, qui a amené les autorités cantonales à reconduire le mandat pour quatre nouvelles années. En effet, selon le bilan réalisé, chaque franc versé par la VFC en a rapporté sept à l'économie locale, soit un montant de 4 millions, dont 1,5 million de francs en frais d'hébergement, 897'000 francs en salaires locaux, 460'000 francs en frais de restauration et 460'000 francs en frais de services. Pour la période 2025-2028, la VFC pourra octroyer un maximum de 3 millions de francs de soutiens directs et disposera de 2,4 EPT tant pour l'analyse des dossiers de production que pour l'accompagnement par un-e « Film Commissioner ». Le soutien financier donné par projet est plafonné à 100'000 francs.

3. FORME DU SOUTIEN

La mise en place d'un fonds d'incitation économique pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton de Neuchâtel n'entre pas aujourd'hui dans les prérogatives du Canton. Le secteur de l'audiovisuel n'étant pas un domaine d'activité stratégique (DAS) au sens de la loi sur l'appui au développement économique¹ et de son règlement d'exécution², un soutien sous forme d'une aide directe ne pourrait aujourd'hui être octroyé qu'en cas de contribution à l'image et au développement touristique du canton. En ce qui concerne l'image, afin que le projet puisse attester de retombées intéressantes, des critères autres que ceux des seules dépenses devraient être utilisés. Il convient en effet de prendre en compte, pour une production donnée, les retombées que la diffusion des images pourrait générer dans la région. Cette analyse devrait considérer les éléments iconiques utilisés lors des tournages (ex. : vue aérienne du Creux-du-Van, de La Chaux-de-Fonds ou du Saut-du-Doubs) de nature à véhiculer une image positive de la région (diffusion de la production et des mentions aux génériques faisant état de la région comme soutien afin d'associer les plans du tournage au canton). Cela impliquerait également de trouver un équilibre entre critères quantitatifs objectifs (notamment vecteurs de diffusion et audience escomptée) et discussion ouverte avec la production sur la nature des plans.

Dans tous les cas et indépendamment du modèle qui pourrait être préconisé, au-delà des moyens financiers, les productions qui cherchent à venir tourner dans une région attendent avant tout un soutien afin de pouvoir faciliter les démarches administratives auprès des collectivités, de trouver des partenaires locaux dans le domaine événementiel et des services, ou d'aider au repérage de lieux emblématiques (inventaire des paysages et lieux de tournage). Ce support attendu représentera un coût, qui pourrait être réparti entre plusieurs partenaires, notamment les communes, Tourisme neuchâtelois ou l'association de la branche, en collaboration avec le Canton. En outre, l'opérationnalisation d'une éventuelle structure pour l'octroi d'un soutien financier nécessiterait également des ressources humaines. Cette structure pourrait, à certaines conditions et dans une phase d'impulsion, être soutenue par la Nouvelle politique régionale (NPR), sous l'angle touristique. Cette première analyse est menée actuellement par le service de l'économie, en collaboration avec le service de la culture, sur la base d'un projet pilote qui devrait se dérouler en terres neuchâteloises entre le printemps et l'été 2025.

4. PROJET PILOTE NEUCHÂTELOIS

Le projet pilote mentionné ci-dessus a pour objectif de tester l'impact pour l'économie locale d'un soutien à un projet de production d'œuvre cinématographique. Il doit servir de cas d'étude concret permettant au service de l'économie d'obtenir des données chiffrées quant à l'impact d'une telle production dans le canton, tant en termes de typologie que de volumes de retombées engendrées.

Le projet est une mini-série de 6x52 minutes, que la maison de production entend ancrer à Neuchâtel. La beauté des paysages doit faire écho aux messages positifs portés par la série, empreints d'émancipations et de resserrments des liens familiaux. Les lieux de tournage repérés en l'état sont la ville de Neuchâtel, le funiculaire de Chaumont, le port de Cortailod et le bord du lac. D'autres lieux pourraient être identifiés dans les Montagnes neuchâteloises.

En parallèle, ou découlant du projet pilote, une analyse portera également sur la possibilité de prendre en compte, par un « cash rebate » les dépenses que la production effectue dans la région au moment du tournage, afin de soutenir l'industrie audiovisuelle locale, et pour les retombées économiques directes que cela induit sur le domaine de l'hôtellerie, de la restauration, et des services associés. Cette analyse va être conduite en coordination avec la branche de l'audiovisuel neuchâtelois. Il s'agira notamment de mener une étude approfondie en termes d'infrastructures. Un mandat a été confié en ce sens à la Haute école de gestion (HEG) de Neuchâtel, avec le soutien du Canton et de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

¹ RSN 900.1

² RSN 900.10

6. PROJET DE CRÉATION D'UN STUDIO À LA CHAUX-DE-FONDS

Le projet, qui constitue un des deux volets du mandat confié à la HEG évoqué ci-dessus, vise à permettre une étude de viabilité d'un projet d'établissement d'un studio de cinéma à La Chaux-de-Fonds. L'objectif est d'obtenir des données chiffrées quant aux retombées possibles d'un tel studio. Ces données pourront également être utilisées pour évaluer l'impact de tournages dans le canton. Soutenu par le biais de la Nouvelle Politique Régionale, le projet est porté par des acteurs clés de l'industrie audio-visuelle neuchâteloise.

7. CONCLUSION

Le Conseil d'État a initié les travaux afin d'aller dans le sens de la recommandation 23.226 adoptée par le Grand Conseil. Compte tenu de la nature du soutien qui pourrait être mis en place et de sa mise en œuvre, il privilégie le soutien d'un premier projet pilote, en collaboration avec l'association Neuchâtel Films, tout en appuyant l'étude portée par des acteurs de la branche sur le développement d'infrastructures. Un bilan sera ensuite fait afin d'analyser la suite à donner à un éventuel engagement pérenne dans ce domaine d'activité.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 11 décembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND